

CONSEIL D'ADMINISTRATION

4º séance ordinaire - 7 février 2023

10. <u>Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles</u> (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202302-27, version corrigée en date du 7 février 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées suivant l'adoption du sommaire exécutif CA-10-202206-16 le 15 juin 2022 concernant les modifications au PTRDI 2023-2026;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents sur ce PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT l'avancement des délocalisations planifiées pour la rentrée scolaire 2023 tel qu'exposé au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'état de suivi des délocalisations de la clientèle requis aux termes de l'article 12.3 de la *Politique sur la reddition de comptes découlant de la délégation de fonctions et de pouvoirs* et reproduit en annexe IV du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT les avis des conseils d'établissement à l'issue du processus de consultation, tels que présentés en annexe II;

Il est unanimement RÉSOLU:

- 1° d'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à transmettre le PTRDI 2023-2026 adopté au Comité de parents;
- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2023-2026 adopté à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal;

4° de MODIFIER au 1^{er} juillet 2023 l'acte d'établissement des écoles suivantes : Internationale de Montréal (primaire), Victor-Doré, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Émile et Irénée-Lussier suite à l'adoption des modifications du PTRDI 2023-2026 exposé dans l'annexe II du présent sommaire exécutif.

J'atteste que la présente résolution 10 (CA-10-202302-27) fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis au Conseil d'administration lors de la prochaine séance ordinaire.

Me Chloé Normand Secrétaire générale

CN/sb